



## Compte-rendu du conseil municipal Du mercredi 16 juin 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony			x	Jimmy BOURQUARD
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
SAHRAOUI Amar			X	
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de présents : 12**

**Nombre de voix délibératives : 13**

### 1. Désignation du secrétaire de séance :

M. Christian VINEZ a été désigné secrétaire de séance

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

### 2. Approbation du compte-rendu précédent :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 11 mai 2021

**Résultat du vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre**



### 3. **Budget : DM N°1**

Remboursement partiel d'une taxe d'aménagement au chapitre 10 article 10226 (DI)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
10 226 : taxe d'aménagement		1 000€
21312 ; bâtiments scolaires	1 000 €	

**Résultat du vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre**

### 4. **Vente du terrain rue du lieutenant Muller :**

La proposition initiale de l'acheteur était de 400€. Le Conseil Municipal avait décidé d'ajourner ce sujet pour se renseigner sur la valorisation. Après demande auprès des services compétents, il en ressort que le prix le plus juste serait de 1 000€ (frais à la charge de l'acheteur), ce qui portera le prix global à 1600€ pour un terrain d'usage de 75 m2.

M. Christophe DELAGRANGE ne veut pas prendre part au vote par crainte de conflit d'intérêt.

Ainsi, Monsieur le Maire de VEZELOIS propose à l'assemblée la vente d'un terrain situé rue du lieutenant Muller parcelle E298 (plan joint) ayant une superficie de 75 m2. Cette vente fait suite à une demande du propriétaire qui est domicilié à proximité de cette parcelle.

Au niveau du prix, les domaines préconisent une somme comprise entre 800€ et 1200€. Après, discussion, le prix de vente du terrain sera de 1000€.

Le conseil municipal, après délibération :

**ACCEPTE** la vente de la parcelle 298 section E située rue du Lieutenant Muller à Vézelois d'une superficie de 75 m2 au prix de 1000€.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette vente.

**Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention, 1 contre**



## 5. Etat des travaux

### a. Réfection des rues communales :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Vézelois pourrait procéder de la réfection des rues communales grâce au procédé « Blow-patcher ».

Monsieur le Maire propose deux devis :

- Société Roger Martin pour un montant de 2995 € HT soit 3594 € TTC.
- STPI pour un montant de 2400 € HT soit 2880 € TTC

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

Décide de retenir la proposition de la société STPI pour un montant de 2 400€ HT soit 2 880 € TTC.

Ouvre les crédits pour un montant de 2 880 € TTC au chapitre 11, article 6135.

### **Résultat du vote 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

### b. Emprunts :

- **Camion tri-benne et un Berlingo XL** : M. le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer l'achat de véhicules : un camion tri-benne et un Berlingo XL. Il est opportun de recourir à un emprunt.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ **Montant : 10 486 €**
- ✓ **Durée : 5 ans**
- ✓ **Taux fixe : 0.30 %**
- ✓ **Périodicité : trimestriel : 528.44 €**
- ✓ **Frais et commissions : 100 €**
- ✓ **Coût total prêt : 82.81€**

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

- **Travaux de voirie : feux tricolores et éclairage public**



M. le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les travaux de voirie c'est-à-dire pour installation de feux tricolores et le remplacement de l'éclairage public par des leds, il est opportun de recourir à un emprunt.

**Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré,**

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ **Montant : 11 369 €**
- ✓ **Durée : 8 ans**
- ✓ **Taux fixe : 0.30 %**
- ✓ **Périodicité : trimestriel : 359.69 €**
- ✓ **Frais et commissions : 100 €**
- ✓ **Coût total prêt : 141.08€**

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

## **6. Les élections Départementales et Régionales**

Monsieur le Maire propose de vérifier les présences de chacun dans les tableaux des élections.

## **7. Périscolaire :**

### **- Projet éducatif**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet éducatif pour la période de 2022 à 2026. Il procède à sa lecture

Il convient d'élaborer un projet éducatif pour les années 2022 à 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Décide d'adopter le projet éducatif pour les années 2022-2026. Ce document est joint à la présente délibération.



**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

- **Le mercredi**

Les inscriptions des enfants pour le périscolaire du mercredi sont restées très faibles tout au long de l'année c'est -à- dire 4 ou 5 enfants. Ce nombre n'a pas permis d'ouvrir la structure depuis plusieurs mois. La municipalité a décidé de ne pas renouveler l'expérience pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur le projet d'ouvrir le centre de loisirs aux petites vacances (octobre, février et avril) pour répondre à la demande et aux besoins des parents.

**8. Point sur le fleurissement :**

Plantation de 1000 fleurs par 18 personnes de la commission fleurissement. Un grand merci pour leur contribution à l'embellissement de notre village !

Il n'y a pas eu de vol à déplorer pour le moment.

**9. La fête du village :**

La date prévue serait le samedi 28 août si le contexte sanitaire le permet. Nous ferons le point mi-juillet à savoir si la jauge est supprimée pour les repas.

**10. Enquête publique**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de prescrire une enquête publique relative au redressement d'un chemin rural c'est-à-dire d'un sentier reliant la rue du Marchut à la rue de Chèvremont (cf. plans joints).

Cette enquête publique d'une durée de 15 jours se déroulerait du 10 septembre au 25 septembre 2021.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- Prescrit une enquête publique relative au redressement d'un chemin rural c'est-à-dire d'un sentier reliant la rue du Marchut à la rue de Chèvremont. Cette enquête publique d'une durée de 15 jours se déroulerait du 10 septembre au 25 septembre 2021.



- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette enquête publique.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

## 11. **Révision des loyers communaux**

Monsieur le Maire explique que le montant du loyer du dernier étage (appartement N°5) et celui du 1<sup>er</sup> étage (appartement N°3) du 99 rue de l'école devraient être révisés.

M. le Maire propose de revoir le montant de certains loyers.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- Décide d'augmenter le montant du loyer appartement N° 4 de 20 € à partir de juin 2021. Le montant sera de 420€ par mois (hors charges). Ce logement fait 57m2.
- Décide de diminuer le montant du loyer appartement N° 5 de 50 € à partir de juin 2021. Le montant sera de 400 € par mois (hors charges). Ce logement mesure 38 m2 (loi Carrez).
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ces changements.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

## 12. **Résiliation du marché PLU avec le cabinet Ruez**

Monsieur le Maire de VEZELOIS explique que le Cabinet RUEZ a demandé dans un courrier du 8 juin 2021 la résiliation du marché de prestations intellectuelles relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme conclu le 8 septembre 2016.

Le conseil municipal :

Accepte la résiliation du marché de prestations intellectuelles relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vézelois.

Autorise M. le Maire à régler le solde des honoraires qui s'élève à 10 733€ HT soit 12 879,60€ TTC.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre



### **13. PLU poursuite avec le cabinet D-M :**

Monsieur le Maire de VEZELOIS explique que suite à la résiliation du marché de prestations intellectuelles relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme avec le Cabinet RUEZ, il a été nécessaire de choisir un nouveau prestataire pour finaliser le projet d'origine.

Finalement, le choix du nouveau prestataire s'est porté sur la société de géomètres experts Delplanque –Meunier pour un montant de 8 640€ HT soit 10 368 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte de confier la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vézelois à la société de géomètres experts Delplanque –Meunier pour un montant de 8 640€ HT soit 10 368 € TTC.

Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre**

### **14. Questions diverses**

Suite à la crise sanitaire, le conseil municipal décide de ne pas facturer les associations pour les frais de fonctionnement de la Vézeloise pour l'année 2020-2021.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45 minutes  
Prochain conseil : pas de date de déterminée.**